

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

## DÉCRET.

## BEAUX-ARTS.

Monuments naturels et  
sites

Le Président de la République Française,

Education Nationale

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique

Classement du Rocher dit  
"Sabot de Malepeyre"  
Canourgue (Lozère)

~~et des Beaux-Arts~~

Vu l'avis émis par la Commission Supérieure des Monuments Naturels et des Sites, le 29 Juin 1936, tendant au classement comme monument naturel du rocher dit "Sabot de Malepeyre" situé à La Canourgue (Lozère);

Vu la lettre, en date du 11 octobre 1935, par laquelle M. Cavalier, propriétaire, déclare s'opposer au classement envisagé;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;

Vu la loi du 2 mai 1930 sur la protection des Monuments Naturels et des Sites et notamment l'art. 8;

La Section de l'Intérieur, de la Justice, de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et de la Santé Publique du Conseil d'Etat entendue,

D É C R È T E :

Article premier

Le Rocher dit "sabot de Malepeyre" situé à la Canourgue (Lozère) sur la parcelle cadastrale n° 136 - section F appartenant à M. Emile Cavalier, à la Borie par La Canourgue, est classé parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scienti-

Décret classant parmi les monuments naturels et les sites le rocher dit "Sabbat de Malepeyre" à La Canourgue (Lozère) sur la parcelle cadastrale n. 186 - section II

fique, légendaire ou pittoresque.

Article 2

Le Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vizille, le 24 Août 1936

*H. Fournier*

Par le Président de la République:

Le Ministre de l'Education Nationale,

*Beunier*

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

—  
(DIRECTION DU PATRIMOINE)  
—

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1983)  
—

Canourgue (La). —

— Rocher dit « Sabot de Malepeyre », parcelle n° 186, section H du  
cadastre (S. Cl. : 24 août 1936).